

La sélection des candidats comprend deux parties :

- les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) définies par voie réglementaire,
- les épreuves de sélection propres au F.E.R.O permettant d'évaluer et de hiérarchiser les candidats, afin de ne retenir que le nombre retenu suite à l'habilitation.

Le temps de la sélection permettra également d'identifier pour chaque stagiaire le choix de son (ses) UC10.

Un candidat non retenu à la sélection pourra être conseillé pour une réorientation ou une mise à niveau en vue d'une sélection future.

1 – LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Références :

Les EPEF, définies en annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003 modifié le 29 décembre 2011, sont organisées par l'organisme de formation dans les conditions définies en annexe 1 de la circulaire n° DS/DSC1/2012/149 du 1^{er} avril 2012, sous la responsabilité du DRJS qui peut s'appuyer sur un ou des expert(s) désigné(s) par ses soins.

L'attestation de réussite aux EPEF est délivrée par le DRJS ou l'expert désigné par ses soins, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 (n°02-170 JS relative aux modalités de mise en œuvre du BPJEPS).

Pour satisfaire aux EPEF de la mention Equitation, le candidat doit :

- 1 – EC de présenter un cheval ou un poney D sur le plat sur la reprise définie
- 2 – EC de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacles défini
- 3 – EC de présenter un cheval ou un poney D à la longe ou aux longues rênes

Le jury est constitué du responsable pédagogique de la formation, d'un formateur, d'un représentant des tuteurs et d'un expert participant aux sous-commissions d'évaluation du BPJEPS Activités Equestres pris dans la liste constituant l'annexe 1 de l'arrêté N°2014-026 BP de composition du jury régional du BPJEPS du 31 mars 2015.

Pour l'ensemble des épreuves réalisées lors des EPEF, le jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un candidat ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre le test.

Le jury peut interrompre une épreuve et refuser l'admission d'un candidat :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même, sa monture et/ou les tiers,
- si l'état physique de son cheval est insuffisant,
- si le comportement du cavalier est contraire au respect du jury ou du cheval.

Il n'y a pas de compensation entre les trois tests d'évaluation : un candidat n'ayant pas acquis l'un des trois tests ne peut obtenir l'attestation de réussite aux EPEF.

Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaires à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

1.1 – EC DE PRESENTER UN CHEVAL OU UN PONEY D SUR LE PLAT SUR LA REPRISE DEFINIE

DEROULEMENT :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60x20 m, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Reprise imposée:

Fig.	Mouvements	
1	A	Entrée au trot de travail
	X	Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail
	C	Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A	Doubler
	LS	Cession à la jambe droite
4	C	Pas moyen
	Entre M et R	½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli
	A la piste	Rompre au trot de travail
5	H	Pas moyen
	Entre S et H	½ volte renversée (environ 4 m de di diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli
	A la piste	Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A	Doubler
	LR	Cession à la jambe gauche
	RS	Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E	Doubler
	X	Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail
	B	Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m : obtenir une descente d'encolure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C	Trot de travail
	S	½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

1.2 – EC DE PRESENTER UN CHEVAL OU UN PONEY D SUR UN PARCOURS D’OBSTACLES DEFINI

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la FFE.

Le plan de parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l’évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;

Côte des obstacles : hauteur = 0,90 m

 largeur maxi des obstacles simples = 1,05 m

 dans la combinaison = 0,95 m

Longueur du parcours = de 400 à 450 m

1.3 – EC DE PRESENTER UN CHEVAL OU UN PONEY D, A LA LONGE OU AUX LONGUES RENES

Déroulement :

30 minutes avant l’épreuve, le candidat tire au sort entre :

A. LONGER UN CHEVAL OU UN PONEY

Le candidat présente à la longe un cheval ou un poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d’allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

B. PRESENTER UN CHEVAL OU UN PONEY AUX LONGUES RENES

Le candidat présente un cheval ou un poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d’allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot.

Durée : 15 minutes maximum

2 – LES MODALITES DE SELECTION DE L'EFFECTIF RETENU PAR LE F.E.R.O

Les candidats ayant satisfait aux EPEF (par équivalence ou par test) présenteront ensuite les épreuves suivantes :

TESTS	DUREE	LIEU
Equitation : séance collective (par lot de 4 cavaliers maximum) sur le plat et à l'obstacle	1 heure	F.E.R.O – Les Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS
Mise en situation d'animation : assistance d'un enseignant d'équitation dans l'une des situations suivantes (par tirage au sort) : - Accueil et préparation d'une reprise (panser, seller, aller dans la carrière) - animation d'une reprise - fin de séance d'une reprise (desseller, soins ...)	20 minutes	F.E.R.O – Les Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS
Epreuve écrite : 2 questions ouvertes (réponse rédigée d'une vingtaine de lignes) + QCM. Les questions porteront sur les connaissances réglementaires, l'hippologie, la culture équestre, les connaissances professionnelles ...	1 heure	F.E.R.O – Les Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS
Entretien oral : sur les motivations, le projet personnel ...	30 minutes	F.E.R.O – Les Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- être âgé(e) de 18 ans
- être titulaire d'un diplôme en cours de validité de 1ers secours (ex : PSC 1)
- être titulaire d'une licence pratiquant ou de compétition de l'année en cours
- présenter un certificat médical pour la pratique intensive de l'équitation de loisirs et en compétition de moins de 3 mois
- montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier
- présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- posséder une certaine autonomie
- maîtriser un vocabulaire technique de base
- démontrer la pratique régulière de l'équitation en compétition en CSO, CCE ou Dressage de niveau Club minimum
- posséder un certain tact à cheval
- présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement
- posséder un niveau de connaissances générales minimum :
 - baccalauréat
 - ou classe de seconde + CQP ou TFP de la filière équine

Le jury de ces tests sera composé du responsable pédagogique de la formation, accompagné de 2 formateurs et 2 tuteurs.

2.1 - TEST D'EQUITATION :

Séance collective de 4 cavaliers maximum, sur le plat et à l'obstacle, encadrée par un formateur.

Cette séance correspond à une séance type de travail sur une ligne à l'obstacle (4,5 ou 6 foulées) pour des cavaliers de niveau Galop 7.

La cavalerie sera celle du centre de formation ou appartenant au candidat.

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation, notamment pour les candidats souhaitant choisir l'UC10B relative à la valorisation des jeunes chevaux.

2.2 - MISE EN SITUATION D'ANIMATION :

Ce test de 20 minutes aura lieu en situation professionnelle d'assistance à un enseignant. Les candidats tirent au sort l'une des trois situations suivantes :

- accueil et préparation d'une reprise (panser, seller, aller dans la carrière)
- animation d'une reprise
- fin de séance d'une reprise (desseller, soins ...)

Le but de ce test est d'évaluer le niveau du candidat dans le domaine de la communication verbale en situation d'animation équestre et au sein d'un groupe, sa connaissance des publics, des équidés, de la sécurité ... et sa capacité à s'intégrer au travail en équipe dans une entreprise.

2.3 - EPREUVE ECRITE :

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles ... et dans le domaine de la communication écrite.

2.4 - ENTRETIEN ORAL :

Au cours d'un entretien avec le jury (formateur + tuteur) d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- un rapide bilan des autres tests (déroulement, ressenti ...),
- sa capacité à appréhender la réalité du métier,
- sa motivation,
- ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe,
- sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation (plateforme LMS, choix des UC10 ...),
- son projet professionnel à moyen et/ou long terme.